

2016-5616
2017-02-24

L'homologation de ce produit a été révoquée le 02 mars 2023.
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

KONK 418 TUE LES INSECTES VOLANTS

Vaporisateur automatique sous pression pour éliminer les mouches, moucherons et moustiques

Utiliser dans les endroits indiqués sur la canette

À USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE

Pyréthrine	1,80 %
Butoxide de pipéronyle	10,00 %

NO. D'ENREGISTREMENT 17592 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
INFLAMMABLE
EXPLOSIF**

Acuity Holdings, Inc.
11627 - 178 Street
Edmonton AB
T5S 1N6
905-669-9876

Contenu net
212 g

Ce produit ne doit être utilisé que dans le distributeur d'insecticide automatique Mister qui dégage 27,5 mg de vaporisateur toutes les 7,5 minutes. L'utilisation continue de l'insecticide réduit le nombre d'insectes volants (mouches, moucherons et moustiques) en moins de quelques heures. Une canette est efficace pour une période d'environ 30 jours pour une pièce d'environ 170 mètres cubes.

UTILISER DANS LES ENDROITS SUIVANTS :

Restaurants, industries d'alimentation, hôpitaux, loges, lieux de séjour, laiteries, écuries, étables, poulaillers et tout autre endroit où sont servis des aliments durant les heures de travail. Utiliser aussi dans les boucheries seulement après les heures de travail. L'espace doit être d'au moins 170 mètres cubes et bien aéré. **MODE D'EMPLOI :** Le distributeur d'insecticide automatique doit être installé à 2-3 mètres du plancher dans un endroit où

l'aération distribuera le vaporisateur partout dans la pièce. Ne pas installer directement au-dessus de la nourriture ou des surfaces où l'on prépare des aliments. Pour installer la canette, enlever le capuchon protecteur et visser dans le distributeur. ATTENTION : Dans les boucheries, utiliser seulement après les heures de travail. Toute viande, produits d'emballage ou autres ingrédients doivent être sortis de la pièce. Toute surface de travail en contact avec l'insecticide doit être soigneusement lavée et rincée à l'eau potable avant l'utilisation. PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Contenant peut exploser à la chaleur. Ne pas percer ni jeter au feu, ni conserver à des températures de plus de 50° C. Ne pas contaminer les aliments, la nourriture ou l'eau. Ne pas vaporiser le lait et les accessoires de traite. Éviter tout contact avec la peau et éviter de respirer la vapeur. Se laver après l'utilisation. Ce produit est toxique pour les poissons et les oiseaux. Ne pas installer directement au-dessus d'une surface vernie, polie ou de plastique. Ne pas utiliser dans les garderies ou les chambres où l'on soigne des jeunes enfants, des malades ou des personnes âgées. ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.